

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 09 AVRIL 2018

Présents : Mmes, Mrs, Sonia AUBRY, Gilles LEYRIS, Jean-François PINEAU, Jean-Michel GAGNEVIN, Christian DURAND, Vincent JURQUET, Pierre BOISSIER, Claude HAUDIQUET.

Absents excusés : Raymond FARKAS donne pouvoir à Sonia AUBRY, Gilles SIPEYRE donne pouvoir à Gilles LEYRIS, Caroline CABRIÉ donne pouvoir à Sandrine SERRET.

Absent : Damien RIGON.

La séance est ouverte à 20 heures 45 sous la présidence de Sonia AUBRY, maire.

Vincent JURQUET a été désigné secrétaire de séance.

Vote des taux d'imposition des taxes directes locales 2018.

Monsieur Christian Durand, conseiller en charge des finances présente au conseil municipal l'état de notification des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2018 ; il rappelle les taux votés en 2017, à savoir :

- Taxe d'habitation : 9,84 %
- Taxe foncière bâti : 13,74 %
- Taxe foncière non bâti : 38,89 %

Le conseil municipal, après en avoir délibéré par aucune voix contre, aucune abstention et dix voix pour,

- décide de maintenir les taux d'imposition à l'identique pour 2018 soit :

- Taxe d'habitation : 9,84 %
- Taxe foncière bâti : 13,74 %
- Taxe foncière non bâti : 38,89 %

Vote du budget 2018 de la commune

Arrivée de Madame Sandrine SERRET à 21 heures 15

Monsieur Christian Durand présente aux membres du Conseil Municipal, les propositions du Budget Primitif M-14 de l'exercice 2018 qui se résument ainsi :

- Les Dépenses et les Recettes de Fonctionnement s'équilibrent à la somme de: 551.975.88 €
- Les Dépenses et les Recettes d'Investissement s'équilibrent à la somme de: 827 257.95 €

Madame le Maire propose de passer au vote du budget. Le conseil municipal, après en avoir délibéré par aucune voix contre, aucune abstention et douze voix pour, décide et approuve les propositions budgétaires pour le budget 2018 de la commune.

Vote de la redevance annuelle assainissement 2018.

Monsieur Christian Durand rappelle que conformément à la réglementation en vigueur, il y a lieu de fixer les tarifs du mètre cube d'eau assainie qui entreront en vigueur au 1^{er} janvier 2018. Elle rappelle les montants de l'année 2017.

- Part fixe : 33.60€
- Part variable : 0.42€ par m3

Vu les résultats de l'exercice 2017, il est demandé aux membres du conseil municipal de se prononcer.

Après en avoir délibéré par aucune abstention, aucune voix contre et douze voix pour, le conseil municipal

- décide de conserver pour l'année 2018 les mêmes tarifs.

Vote du budget 2018 de l'assainissement.

Monsieur Christian Durand présente aux membres du Conseil Municipal, les propositions du Budget du service assainissement de l'exercice 2018 qui se résument ainsi :

- Les Dépenses et les Recettes de Fonctionnement s'équilibrent à la somme de : 209 124.18€
- Les Dépenses et les Recettes d'Investissement s'équilibrent à la somme de : 123 286.66€

Madame le Maire propose de passer au vote du budget. Le conseil municipal, après en avoir délibéré par aucune voix contre, aucune abstention et douze voix pour, décide et approuve les propositions budgétaires 2018 du service assainissement.

Demande de subvention de l'école de Montmirat

Madame le Maire donne lecture à l'assemblée du courrier adressé par Madame Magali CHABERT enseignante à l'école de Montmirat par lequel elle sollicite l'attribution d'une subvention pour la sortie classe découverte à Vallon Pont d'Arc prévue du 13 au 15 juin 2018.

Dans le cadre du passeport préhistoire, le programme comprend une visite à la Cité de la préhistoire d'Ornac, visite de la grotte, visite de la caverne du Pont d'Arc, une randonnée « Sur les chemins de Cro-Magnon et divers ateliers.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré par aucune voix contre, aucune abstention et douze voix pour, décide

- d'allouer une subvention d'un montant de 150 € pour participation à la classe découverte.

Demande de subvention de l'école de Cannes et Clairan

Madame le Maire donne lecture à l'assemblée du courrier adressé par Madame Sophie DELLIÈRE enseignante à l'école de Cannes et Clairan par lequel elle sollicite l'attribution d'une subvention pour la sortie scolaire de fin d'année.

Dans le cadre du projet de classe sur le 19ème siècle, le programme comprend une visite du musée de Saint Jean du Gard, un voyage à bord du train à vapeur des Cévennes.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré par aucune voix contre, aucune abstention et douze voix pour, décide

- d'allouer une subvention d'un montant de 150 € pour participation à la classe découverte.

Restauration du temple : adhésion à la Fondation Patrimoine

Madame le Maire informe le conseil municipal de la possibilité d'adhésion à la fondation du patrimoine. Cette fondation peut aider les communes dans leurs démarches de restauration, de valorisation du patrimoine communal public ou privé, que celui-ci dépende du Patrimoine bâti, naturel ou vivant.

Madame le Maire propose au conseil municipal l'adhésion de la commune à la Fondation du Patrimoine pour l'année 2018.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré par aucune voix contre, aucune abstention et douze voix pour,

- décide de prendre une adhésion à la Fondation Patrimoine pour un montant de 75 euros,
- autorise Madame le Maire à signer les documents nécessaires.

Questions et informations diverses

- Mutualisation du matériel avec la commune de Montmirat :

Madame le Maire rappelle aux membres du conseil municipal les termes du projet de convention de mutualisation du véhicule et matériel. Elle informe l'assemblée de la décision d'achat d'un camion par la commune de Montmirat. Cette décision remet en cause la convention initiale ; les membres du conseil municipal considèrent que la commune n'a pas actuellement l'utilité d'un camion et demande l'arrêt du projet tel qu'il a été établi.

- Une réunion publique visant à informer les habitants des projets actuels et à venir aura lieu le 13 avril à 18 heures au foyer communal.

- Réunion débroussaillage réglementaire :

Une réunion d'information dans le cadre du débroussaillage réglementaire aura lieu le **mercredi 02 mai au foyer communal de Cannes et Clairan**. Monsieur BARBERIS de la DDTM sera présent pour informer et répondre aux questions des administrés.

Un premier courrier sera transmis à tous les administrés pour les informer des risques en cas de non débroussaillage et des sanctions qui peuvent être appliquées. Le contrôle des parcelles a été fixé au 28 mai. Il sera effectué par les conseillers municipaux. En cas de non respect, un courrier de mise en demeure sera transmis au propriétaire de la parcelle.

- Bornes incendie :

La société SMMI a été chargée d'effectuer un audit sur les 11 bornes incendie de la commune de Cannes.

En ce qui concerne les bornes incendie du hameau de Clairan, le contrôle et l'entretien est assuré par le syndicat d'adduction d'eau potable de Domessargues.

-Gabarit :

Madame le Maire informe les membres du conseil municipal que suite au gel le gabarit est hors service. Des réparations sont à prévoir.

-Projet d'école :

Une rencontre a eu lieu avec la DDTM et le vice-président aux affaires scolaires de la CCPS afin d'étudier la faisabilité du projet.

Le procès-verbal de la séance est lu. Le conseil municipal par, aucune voix contre, aucune abstention, douze voix pour, approuve le procès-verbal.

La séance est levée à 23 heures et 45 minutes.